

Atlantic Immigration Pilot

The Atlantic Immigration Pilot is a big opportunity for our province.

Employers in Nova Scotia can use the Pilot to hire foreign workers and international graduates.

Please help us spread the word and contact us if you have labour gaps to fill.

Key Benefits

- The Pilot speeds up processing at the Federal level and gives candidates a work permit while waiting for permanent residency.
- Employers can skip the Labour Market Impact Assessment (LMIA) process if their efforts to hire locally have been unsuccessful.
- International graduates from Atlantic universities can be hired right out of school.
- The Pilot gives employers access to permanent intermediate-skilled labour as well as high-skilled workers.

Eligibility

Employers looking to fill labour gaps through the Pilot must first be approved for eligibility by being designated and then have their positions endorsed by the Province.

Once the employer's positions are endorsed, candidate(s) identified by the employer can apply for permanent residency directly to Immigration, Refugees and Citizenship Canada.

The candidate(s) can also access temporary pathways (i.e. obtain a work permit) while waiting for permanent residency.

How Employers Apply

1. Contact our Employer Support Team by calling 1-877-292-9597 or emailing immigration@novascotia.ca.
2. Review the Designation and Endorsement Guides posted on novascotiaimmigration.com/AtlanticImmigrationPilot
3. Complete the application forms and submit all required documents to the Nova Scotia Office of Immigration.

To learn more about the Pilot, please call 1-877-292-9597 or email immigration@novascotia.ca.

Our Employer Support Team is ready to help.

Programme pilote d'immigration au Canada atlantique

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est une occasion importante pour notre province.

Les employeurs de la Nouvelle-Écosse peuvent utiliser le Programme pilote pour embaucher des travailleurs étrangers et des diplômés étrangers.

Aidez-vous à transmettre le message et communiquez avec nous si vous avez un manque de main-d'œuvre.

Avantages clés

- Le Programme pilote permet d'accélérer le traitement de la demande au fédéral et accorde aux candidats un permis de travail pendant qu'ils attendent pour leur résidence permanente.
- Les employeurs ne sont pas tenus de suivre le processus de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) si les efforts visant à embaucher des personnes locales n'ont pas été fructueux.
- Les diplômés étrangers des universités du Canada atlantique peuvent être embauchés dès qu'ils ont terminé leurs études.
- Le Programme pilote donne aux employeurs accès à des travailleurs qualifiés intermédiaires et à des travailleurs hautement qualifiés.

Admissibilité

Les employeurs qui souhaitent pourvoir leurs postes grâce au Programme pilote doivent d'abord faire confirmer leur admissibilité en devenant désignés, puis faire appuyer leurs postes par le gouvernement provincial.

Une fois les postes de l'employeur appuyés, le candidat identifié par l'employeur peut présenter une demande de résidence permanente directement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le candidat peut également accéder au marché du travail de façon temporaire (c'est-à-dire obtenir un permis de travail) en attendant sa résidence permanente.

Comment les employeurs peuvent présenter une demande

1. Communiquez avec notre équipe de soutien aux employeurs par téléphone au numéro 1-877-292-9597 ou par courriel à l'adresse immigration@novascotia.ca.
2. Lisez les Lignes directrices en matière de désignation et d'appui affichées au novascotiainmigration.com/AtlanticImmigrationPilot/fr
3. Remplissez les formulaires de demande et soumettez tous les documents requis à l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse.

Pour en apprendre davantage au sujet du Programme pilote, composez le 1-877-292-9597 ou envoyez un courriel à l'adresse immigration@novascotia.ca.

Notre équipe de soutien aux employeurs est prête à vous aider.